



SCOUTS
GUIDES
DE FRANCE

Scouts
et
Guides

➤ La Loi et la promesse chez les scouts-guides

DEFINITION

La **loi** scout regit nos activités scout et tend vers un but : être des citoyens actifs, utiles, heureux et artisans de paix. Elle énonce un ensemble de valeurs et non des règles, elle ne dit pas “le scout, la guide doit” mais “le scout, la guide est”. C’est un ensemble de traits de caractères que le scout ou la guide peut décider de développer. La loi est la même pour tous les membres des Scouts et Guides de France, des farfadets jusqu’aux chefs et cadres de l’association.

La **promesse** est l’action du jeune de s’engager à faire de son mieux pour vivre selon la loi des Scouts et Guides de France. Elle est prononcée lorsque le jeune se sent prêt et à partir de l’âge louveteaux-jeannettes. Elle peut être renouvelée à l’occasion de l’arrivée dans la branche des scouts et guides ou des moments forts vécus dans l’unité.

OBJECTIFS EDUCATIFS

- Permettre à chaque jeune de découvrir les valeurs et devoirs liés au fait d’être scout et guide à travers la loi
- Permettre à chaque jeune d’exprimer son choix de suivre la loi des scouts et guides du monde entier

Mouvement de jeunesse et d’éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d’origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d’utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs



DANS LE DETAIL

LA LOI

La loi est la même pour tous les membres des Scouts et Guides de France, des farfadets jusqu'aux chefs et cadres de l'association. Cette loi traduit nos valeurs à travers ses différents articles. Elle régit nos activités scouts et tend vers un but : être des citoyens actifs, utiles, heureux et artisans de paix.

Chez les scouts et guides, les jeunes développent leur compréhension de la Loi, et s'en servent comme repère de vivre ensemble et de valeurs pour se construire. Les scouts et les guides renouvellent leur promesse à partir de cette compréhension nouvelle en renforçant leur capacité à dire « je » avec un groupe plus large.

La loi des Scouts et Guides de France est la suivante :

La guide, le scout :

1. Parle en vérité et agit en cohérence
2. Est digne de confiance et sait faire confiance aux autres
3. Va au-devant des autres et tisse des liens de fraternité avec les scouts et guides du monde entier
4. Emploie ses ressources avec sagesse
5. Affronte les difficultés avec optimisme
6. Participe à la construction d'un monde de justice et de paix
7. Aime et protège la création
8. Vit avec énergie et prend des initiatives
9. Accueille la Bonne Nouvelle par ses actes au service des autres
10. Est responsable de ses paroles, de ses actes et de ses pensées

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



Article de la loi scout	Exemples d'objectif éducatif
1. Parle en vérité et agit en cohérence	« J'assume une responsabilité et je suis garant ou garante d'une partie de la réalisation d'un projet de mon équipe » (développement social)
2. Est digne de confiance et sait faire confiance aux autres	« La confiance en moi me permet d'avoir confiance dans les membres de mon équipe » (développement moral)
3. Va au-devant des autres et tisse des liens de fraternité avec les scouts et guides du monde entier	« Je suis curieux/ curieuse du monde et des autres et vais à la rencontre des jeunes qui sont dans mon équipe et communauté » (développement intellectuel)
4. Emploie ses ressources avec sagesse	« Je prends conscience de mes capacités physiques dans le but de les développer » (développement physique)
5. Affronte les difficultés avec optimisme	« Face aux difficultés, je persévère pour trouver des solutions » (développement moral)
6. Participe à la construction d'un monde de justice et de paix	« Je m'engage dans des actions concrètes de solidarité » (développement moral)
7. Aime et protège la création	« Je contemple la nature pour y voir la splendeur la splendeur de l'œuvre de Dieu » (développement spirituel)



8. Vit avec énergie et prend des initiatives	« Je tiens compte de l’avis des autres pour mettre en place des actions au sein de l’équipe » (développement moral)
9. Accueille la Bonne Nouvelle par ses actes au service des autres	« Je me met au service de la paroisse » (développement spirituel)
10. Est responsable de ses paroles, de ses actes et de ses pensées	« J’apprends à exprimer mes émotions et ce qui me tient à cœur notamment dans le cadre des conseils »

PROMETTRE ET RENOUVELER SA PROMESSE

La promesse est l’action du jeune de s’engager à vivre selon la loi des Scouts et Guides de France. Promettre de respecter la loi des Scouts et Guides de France est un acte positif et qui invite chaque jeune à faire de son mieux dans cette direction et cet idéal. Les jeunes qui commencent le scoutisme chez les scouts et guides prononcent leur promesse. Les jeunes qui ont déjà prononcé leur promesse dans la tranche d’âge louveteaux-jeannettes renouvellent leur promesse à l’arrivée dans la communauté. La promesse est prononcée à la demande du jeune mais elle peut se faire à plusieurs. Dès le mois d’octobre, les chefs et cheftaines proposent aux jeunes de prononcer leur promesse. Ces derniers décident s’ils souhaitent la prononcer et quand.

Le renouvellement de la promesse peut se faire à tout moment de l’année. En effet, la loi accompagne les moments forts de l’année et la loi peut être redite en unité lors de l’accueil et pendant les promesses, mais aussi lors de la relecture de l’odyssée, lors d’un moment dur vécu en unité... redire la loi peut se faire à tout moment de l’année si cela semble nécessaire au regard du contexte de l’unité ou des attentes des jeunes.



PREPARER SA PROMESSE

La préparation des promesses est composée de 3 temps :

- Un temps d'appropriation ludique (sketch, chanson, grands jeux ...) à la fin duquel les chefs proposent à ceux qui n'ont pas fait la promesse d'y réfléchir et de la préparer,
- Un temps de relecture personnelle : ce temps est proposé à l'ensemble des jeunes qui vont faire leur promesse ou la renouveler.
- Un temps pour faire unité autour de la loi en communion avec les scouts et guides du monde entier. Ce temps peut être l'occasion de témoignages ou un temps autour des promesses de ceux qui souhaitent la prononcer.

La préparation et la cérémonie des promesses doivent être à l'image des scouts et des guides. Attention à ne pas leur imposer de cérémonial, symboles ou déroulé qu'ils n'auraient pas choisi et dont ils et elles n'auraient pas envie. Prononcer sa promesse, le lieu et le déroulé doivent être choisis par les jeunes et correspondre à leurs envies, non celles des adultes

Chaque jeune qui va prononcer sa promesse ou la renouveler est invité à prendre un temps de réflexion accompagné par les chefs sur le sens qu'il accorde à la promesse. Ce temps est important pour l'ensemble des jeunes. En effet, à l'âge des scouts-guides, il est demandé aux jeunes que chacun puisse dire pourquoi il souhaite faire de son mieux pour suivre la loi des scouts et guides.

A l'issue de ce temps de relecture, le jeune décide de la manière dont il veut exprimer sa motivation personnelle. Cela peut se faire par le choix d'un chant, d'un texte, d'un livre, un dessin, un geste, un symbole ou d'un texte qu'il a écrit. Le jeune pourra expliciter son choix devant la communauté. S'il ne le souhaite pas ou est mal à l'aise, le chef qui l'a préparé avec lui peut expliquer son choix en quelques mots.

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



PREPARER LA CEREMONIE DES PROMESSES

Les jeunes qui ne prononcent pas leur promesse ce jour-là sont sollicités pour l'organisation de la fête des promesses. Ils peuvent notamment organiser un temps festif pour clôturer les promesses (goûter, 5ème...) mais aussi un temps spécifique pour lancer les promesses (jeu de piste pour se rendre sur un lieu canon, fanfare...). Ils peuvent également s'occuper d'allumer un feu ou de faire des torches si les promesses se déroulent à la veillée. Sous la coordination des chefs, les 3èmes années sont les facilitateurs de cette organisation. En lien avec les jeunes qui disent ou redisent leur promesse, ils peuvent également organiser l'animation musicale des promesses.

LE DEROULE DES PROMESSES

Le déroulé de la cérémonie de la promesse repose sur deux axes forts : une mise en valeur de la démarche personnelle de la promesse propre à chaque jeune ; et une identité scoute du cérémonial, montrant l'appartenance de celui-ci au patrimoine des scouts du monde entier.

La fête de la loi ou le moment du prononcé des promesses est évidemment un moment solennel mais il doit également s'agir d'un moment de fête pour la communauté! La cérémonie se veut simple, le déroulé solennel est succinct et modulable, adaptable à toutes les situations mais aussi à tous les souhaits formulés par les jeunes.

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



LA CEREMONIE DE LA PROMESSE

Les promesses peuvent commencer par un temps festif et/ou de jeu organisé par les jeunes qui ne promettent pas ou ne renouvellent pas leur promesse.

1. Un **mot d'accueil** pour souhaiter la bienvenue à celles et ceux qui vont promettre avec une **lecture de la loi**,
2. Puis chaque jeune est invité à s'exprimer sur sa motivation personnelle à dire sa promesse. Les jeunes qui promettent pour la première fois s'expriment avant les jeunes qui renouvellent leur promesse. Chacun utilise la forme qu'il a choisie (chanson, texte d'un livre, dessin, ...) et explique son choix à la communauté. S'il ne le souhaite pas ou est mal à l'aise, le chef qui l'a préparé avec lui expliquera son choix en quelques mots.
3. Le moment de la promesse en tant que tel, où la **phrase de la promesse** est dite **en faisant le salut scout**,
4. **L'insigne de promesse est remis** au jeune par un membre de la maîtrise,
5. Le jeune qui vient de faire sa promesse la **partage** alors avec le reste de l'unité : c'est le **salut scout avec ses pairs**,
6. une fois que tous les jeunes sont passés: l'ensemble de la communauté fait le salut et dit le texte de la promesse.
7. Que ce soit au début, au milieu ou à la fin, selon le moment qui conviendra, un **chant** accompagnera ce grand moment dans la vie du jeune.
8. Un moment de fête est partagé.

Ces six temps forts ne sont pas exclusifs et d'autres moments peuvent être ajoutés selon les envies des jeunes (lecture de la Parole ou d'un texte, etc.).



LA PHRASE DE LA PROMESSE

“Aujourd’hui, devant vous, avec l’aide de Dieu et de tous et de toutes, je promets de faire de mon mieux pour grandir, aider mon prochain, agir pour un monde meilleur et vivre selon la loi des Scouts et des Guides de France.”

LES SYMBOLES UTILISES PENDANT LA CEREMONIE

La promesse fait partie intégrante de l’identité des mouvements scouts et guides depuis leur création. La promesse rénovée des Scouts et Guides de France rejoint ainsi cette longue chaîne de témoins qui s’engagent à faire le monde de demain un peu meilleur que celui d’aujourd’hui.

Trois symboles sont proposés pour la cérémonie de la promesse :

- le **salut scout**, qui est le propre de chaque scout et guide qui a fait sa promesse dans le monde entier. Les trois doigts levés symbolisent les trois devoirs (envers soi, envers les autres et envers Dieu), le pouce sur le petit doigt symbolise le fort qui protège le faible.
- l’**insigne de promesse**, qui rappelle au jeune qui le porte sa promesse,
- le **chant de la promesse**, car la promesse est une fête. On peut choisir le chant écrit par le P. Jacques Sevin ou le “nouveau” chant de la promesse.

Enfin, l’**étendard SGDF** (différent du drapeau) peut être utilisé. Il rappelle que la promesse est faite sur la loi des Scouts et Guides de France.

Mouvement de jeunesse et d’éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d’origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d’utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.